



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



## INFO FLASH – ACCORD TLT

### CFDT signe l'accord TLT pour mise en place au 01/01/2026

**Dans son ensemble l'employeur ne revient pas sur l'accord TLT mise en place et ne réduit pas les jours de TLT par entités !**

Des avancées concédées en négociant :

- Rappel des définitions TLT/TLE/TLO bien souvent oubliées par les Directions !
- **Augmentation de l'indemnité de TLT 2.60€ à 2.70€**
- **Augmentation de la prestation mobilier de 250€ à 300€ (dans l'attente de notre demande de l'ajout d'un prestataire à la CAMIF pour 01/01/2026)**
- En cas de refus de son manager d'un TLT, le salarié aura la possibilité de demander le réexamen de sa demande par son N+2 et peut se faire assister par RP de son centre de travail, ou de son choix ou membre élu du CSE
- Sur le L2 Augmentation expérimentale sur l'année 2026 de 5 jours de TLT sur le salariés du Réseau Commercial.
- Sur le L3 Les salariés relevant des filières administratives et de la fonction d'assistant(e) social(e) ont 50 jours de TLT+ Les salariés relevant d'autres filières, occupant soit des fonctions d'encadrement, soit des fonctions médicales dans le cadre de téléconsultation ont 25 jours de TLT
- Sur Mgen Solutions : application dans leur ensemble des dispositions applicables au L2. Nous regrettons que les particularités du réseau commercial n'aient pas été prises en compte.



**Une grosse déception toute de même pour le Réseau Commercial qui ne pourra toujours bénéficier du Kit TLT(pc 22pouces) car n'a pas assez de jours TLT ! (Kit TLT distribué maintenant au delà de 50jours)**

Cet accord est signé pour 3 ans



Venez nous rejoindre, la CFDT c'est un choix mais aussi des actes.  
Pour revendiquer et défendre vos idées.